



Études océan Indien

49-50 | 2013
Archipels créoles de l'océan Indien

Approche (historico-) linguistique des créoles des Mascareignes et des Seychelles

Robert Chaudenson



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1823>
DOI : 10.4000/oceanindien.1823
ISSN : 2260-7730

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2013
ISBN : 978-2-85831-215-3
ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Robert Chaudenson, « Approche (historico-) linguistique des créoles des Mascareignes et des Seychelles », *Études océan Indien* [En ligne], 49-50 | 2013, mis en ligne le 23 septembre 2015, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1823> ; DOI : 10.4000/oceanindien.1823

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Approche (historico-) linguistique des créoles des Mascareignes et des Seychelles

Robert Chaudenson

- 1 La genèse des créoles est un problème qui a beaucoup excité l'imagination des linguistes, sans toutefois que leurs hypothèses aient toujours les fondements socio-historiques pourtant indispensables. L'un des aspects les plus négligés a sans doute été celui des rapports éventuels entre les différentes colonies qui ont pu engendrer, d'un territoire à l'autre, sinon des transferts de langues, du moins des déplacements d'éléments linguistiques (ou culturels) déjà constitués qui peuvent être plus ou moins importants selon les périodes et les cas.
- 2 Dans la zone américano-caraïbe (ZAC), par exemple, on sait que les premiers colons qui arrivent, en 1735, à la Guadeloupe venaient de Saint-Christophe colonisée par la France depuis une vingtaine d'années, mais comme il ne reste dans cette île (aujourd'hui Saint-Kitts) aucune trace du parler français ancien, il est impossible d'en tirer quelque parti que ce soit. En revanche, on a reconnu depuis longtemps les rapports qui existent entre les créoles de la Guadeloupe, de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Dominique ; ils sont parfaitement évidents puisque ces parlers sont très proches et que les rapports entre ces colonies sont tout à fait identifiés et connus. Les rapports entre les Petites Antilles et le Nord d'Haïti sont également connus, mais, à ma connaissance, ils n'ont pas été étudiés, au plan linguistique, de façon systématique et approfondie. La méconnaissance de ces relations éventuelles entre les colonies et, de ce fait, éventuellement entre les parlers, est d'autant plus surprenante qu'on dispose souvent dans ces territoires des documents qui permettent d'éclairer ces problèmes.
- 3 Dans l'océan Indien (OI), les travaux des historiens fondés sur les documents anciens que nous offrent, en abondance, les archives locales qui n'ont pas subi les destructions révolutionnaires, nous donnent des indications qui permettent de reconstituer avec précision les mouvements de population entre les diverses îles qui s'opèrent

essentiellement au cours du XVIII^e siècle ; les différences de date, d'importance et de nature entre ces migrations conduisent naturellement à ce que s'établissent des relations, également diverses quoiqu'incontestables, entre les créoles des différentes colonies : la Réunion, Maurice, Seychelles et Rodrigues pour prendre l'ordre chronologique des mouvements migratoires en cause. C'est là que trouve son origine l'erreur initiale de perspective de Philip Baker qui croit avoir découvert le groupe des « créoles Isle de France » (Baker et Corne 1982), qui réunirait, à ses yeux, les parlers de Maurice, des Seychelles et de Rodrigues, en excluant totalement tout rapport avec la Réunion. Indépendamment des motifs personnels de cet auteur qui ne s'est jamais remis de ce que je l'aie précédé sur ce terrain (je soutiens ma thèse de doctorat d'état en 1972 alors qu'il ne soutient son mémoire de maîtrise qu'en 1976), son erreur tient, pour une bonne part, à ce que le rapport initial qui s'est établi entre les parlers de Bourbon et de l'Île de France est beaucoup plus ancien (1722) et de nature différente de ceux qui s'établissent, dans la suite, entre le parler de l'Île de France (déjà constitué dans sa forme quasi définitive) et ceux des Seychelles (1770) et de Rodrigues (début XIX^e). Nous y reviendrons bien sûr dans le détail, mais il faut toutefois une bonne dose d'aveuglement ou plutôt de mauvaise foi pour ne pas voir les rapports entre les quatre créoles et plus encore pour nier le rôle du « bourbonnais » (le parler de Bourbon en 1721 que je me garde de qualifier de « créole ») ; P. Baker (1987) a d'ailleurs fini par devoir le reconnaître, mais en tentant de le minorer et en faisant cet aveu, pénible pour lui on le devine, le plus discrètement possible. On trouve en effet dans son article de 1987 un schéma final, hors texte, où l'on relève, non sans stupeur, entre le réunionnais et le mauricien, « une ligne pointillée qui représente une influence légère plutôt d'ordre lexical » (Baker 1987 : 75) !

- 4 Il n'empêche que, surtout à un moment où ressurgissent les fantasmes substratistes et la contestation de mon hypothèse du « bourbonnais », pourtant admise depuis trente ans, on doit reprendre dans son ensemble et dans un détail plus grand, la question des relations linguistiques entre les quatre parlers de l'OI, pour mettre un terme, si possible définitif, à des discussions qui reposent surtout sur des ignorances et des erreurs.

La problématique générale : langues et migrations

La migration d'île en île : une stratégie coloniale

- 5 La genèse des créoles est partout caractérisée, initialement du moins, au plan économique et, secondairement, au plan démographique, par l'infériorité numérique et sociale des esclaves. Les seuls cas qui font partiellement exception, sur ce seul plan de la durée d'ailleurs, sont ceux où une colonie peut bénéficier de l'assistance technique d'une colonie voisine plus ancienne. On est si conscient de l'importance de ce facteur, dans la ZAC comme dans l'OI, qu'on cherche, partout et toujours, à provoquer des migrations de colons d'une colonie ancienne vers une nouvelle qu'on entend créer. Le but est bien entendu de faciliter l'installation et l'adaptation des nouveaux colons et, par-là, d'accélérer le processus de mise en place des infrastructures qui permettront le développement économique.
- 6 Il faut un instant imaginer, concrètement, ce que peut être, dans l'OI par exemple, la situation de colons français qui débarquent, de leur Normandie ou de leur Picardie natales, sur une île tropicale déserte (Bourbon par exemple), couverte de forêts (qu'il va falloir abattre à la hache, puis défricher), dont ils ignorent le climat (les saisons y sont

inversées, puisqu'ils sont dans l'hémisphère Sud et que les platanes perdent leurs feuilles en juillet !), les risques naturels (un volcan, des cyclones, etc.), la faune (certains poissons peuvent être dangereux, voire mortels à consommer), la flore (plantes également dangereuses), en étant, en outre, privés à peu près de tout ! Il ne manque pas d'ailleurs de cas, dans l'histoire coloniale, où des colons reprennent la mer, désespérant de pouvoir s'installer durablement dans des territoires si hostiles ; les Hollandais le firent, eux qui avaient occupé avant les Français la deuxième des Mascareignes qui va devenir dans la suite l'île de France.

- 7 Les Compagnies des Indes sont tout à fait conscientes de l'importance que peut avoir, pour la réussite d'une colonie nouvelle, la présence de gens qui sont déjà habitués aux conditions de la vie coloniale. C'est pourquoi, aux Antilles, quand on décide d'occuper la Guadeloupe et la Martinique, l'expédition qu'on y envoie en 1635, sous la conduite de Belain d'Esnambuc, comprend d'« anciens habitants de Saint-Christophe », qui est occupée depuis une vingtaine d'années. On tente donc d'agir dans l'OI comme aux Antilles quand il s'agit d'installer une colonie à l'Isle de France en 1721. Là aussi, la stratégie est clairement définie et expliquée :

« La Compagnie ne doute pas que vous ne déterminiez quelques-uns des habitants [exploitants agricoles] de l'île Bourbon à passer à celle de France pour s'y établir [...] Il est d'une extrême importance que quelques familles y passent pour instruire les nouveaux colons dans la culture des cafés et autres productions et pour y prendre les saisons convenables pour semer et planter vu que la situation des deux îles est presque la même » (31 mai 1721, Archives de la Réunion, C 11).

- 8 J'ai souligné les points essentiels car ils font apparaître *qu'il y a là une stratégie parfaitement méditée*. Les gens qu'on fait venir d'une autre colonie ne sont nullement des colons qu'on veut faire passer définitivement d'une île à l'autre, mais parfois des « instructeurs », des « coopérants techniques » avant la lettre, qui sont là, d'abord et surtout, pour communiquer leur expérience du pays, leurs savoirs et leurs compétences. Bien entendu, ils vont le faire dans la langue qui est la leur. Comment pourraient-ils ne pas transmettre aussi, dans ces conditions, des éléments de leur pratique linguistique ?
- 9 Le constat essentiel ici est que cette stratégie de colonisation est adaptée et efficace. Il est curieux que P. Baker, qui a contesté si vigoureusement et si longuement mon hypothèse sur le rôle des immigrants bourbonnais dans les premières années de la colonisation de Maurice, ne se soit pas interrogé davantage sur le fait qu'à Bourbon 52 ans séparent le début de la colonie du moment où commence le développement économique et où les populations blanche et noire tendent à s'équilibrer, alors qu'à l'île de France, cet écart sera de moins de dix ans. Ainsi, la croissance de la population est-elle à Maurice bien plus rapide qu'à Bourbon et, comme on l'a vu, l'assistance technique fournie par la seconde île à la première est un élément décisif dans cette accélération du développement.
- 10 Force est donc de voir là une confirmation éclatante du rôle décisif de l'assistance technique des Bourbonnais, dont la citation de la correspondance de la Compagnie des Indes faite ci-dessus, décrit très explicitement la finalité et la nature. Toutefois, les « habitants » de Bourbon, quant à eux, refusent obstinément de se soumettre aux vœux de la Compagnie ; ils n'ont guère envie de recommencer l'expérience de l'installation si difficile d'une colonie, au moment où ils sortent enfin, eux-mêmes, de cette période initiale. Faute de volontaires, pour réaliser son projet qu'elle juge indispensable, la Compagnie en est donc réduite à louer les services de Blancs et de Noirs de Bourbon qu'elle va faire séjourner, à ses frais, dans la nouvelle colonie. La Compagnie des Indes, qui

n'a cessé de se plaindre du coût exorbitant de ce séjour des Bourbonnais à l'Isle de France, n'aurait naturellement pas engagé de telles dépenses, si elle ne s'était pas estimée, à juste titre, en mesure de récupérer sa mise de fonds, en accélérant considérablement le développement économique de la nouvelle colonie.

- 11 Pour en revenir aux stratégies coloniales, il en sera de même, en 1770, au moment de la colonisation des Seychelles où l'on encourage par tous les moyens les immigrations à partir des Iles de France et de Bourbon.

Une conséquence linguistique essentielle : la notion de « génération » de créole

- 12 Ces stratégies de peuplement d'un territoire à l'autre ont toutefois des conséquences majeures sur le plan linguistique, quoique les études créoles n'aient guère apporté d'attention à ce phénomène, pas même quand elles se posaient le problème de l'alternative entre monogénèse et polygénèse des parlers nouveaux.
- 13 Ces faits migratoires conduisent, en effet, à définir ce que j'ai proposé de nommer *les parlers de « première génération »*. Ce sont les idiomes (notons que je n'use pas ici du mot « créoles ») qui se sont constitués *sans intervention de populations issues d'une autre colonie, antérieurement établie*. De tel cas, que les stratégies coloniales qu'on vient de voir rendent relativement rares, sont, aux Antilles, celui de Saint-Christophe (où il n'y a plus de parler d'origine française aujourd'hui) et, dans l'océan Indien, celui de Bourbon (aujourd'hui la Réunion), car on ne peut guère admettre que le « débris de Madagascar » (colons de Madagascar ayant échappé au massacre de Fort Dauphin) ait pu avoir un rôle notable dans la formation du bourbonnais.
- 14 Un *parler de deuxième génération* est, en revanche, un idiome dans lequel un parler de première génération, issu d'un territoire plus anciennement colonisé, a pu jouer un rôle, dont l'importance et la nature dépendent naturellement des lieux et des circonstances. Le « bourbonnais », amené dans la toute nouvelle colonie de l'Isle de France en 1722-1723 par les Bourbonnais, Blancs et Noirs, loués par la Compagnie pour servir de coopérants techniques, n'est sans doute pas encore un créole à proprement parler, puisque la société de plantation n'est pas encore en place à Bourbon où elle n'apparaît que vers 1730. Il sera néanmoins une composante majeure dans la formation de la langue de l'Isle de France (qui n'est pas encore non plus un créole). En revanche, le créole de Saint-Barthélemy, du fait des achats massifs d'esclaves créolophones faits à la Martinique, est un créole de deuxième génération qui va évoluer sur place, sans doute au contact du français régional local, le « patois » actuel de la zone occidentale de l'île (Calvet et Chaudenson 1998).

Deux remarques essentielles :

- la première est que le mot « génération » est emprunté ici *au vocabulaire de l'informatique et non à celui de la biologie* ; un ordinateur de deuxième génération n'est pas le « fils » de la machine de première génération, mais un appareil qui emprunte certains de ses éléments à un ordinateur de première génération. Bien entendu, l'idée de progrès, essentielle en informatique, est totalement absente. Il s'agit plutôt ici du vocabulaire initial de l'informatique car cette notion de génération me semble avoir aujourd'hui disparu ;
- seconde remarque : peut-on qualifier le guadeloupéen et le martiniquais de « créoles de deuxième génération », ce qui choque certains Antillais ? Je n'avance cette idée que par principe et pour le strict respect de la vérité historique car, en fait, au plan linguistique, elle n'a aucun intérêt. Les « vieux habitants de Saint-Christophe », qui débarquent en 1635,

parlent, mais ils ne parlent sûrement pas un créole, pas plus d'ailleurs que les Bourbonnais qui arrivent à l'Isle de France en 1721-1722. En outre, ce qui rend essentiel le cas de l'île de France est qu'on peut comparer les créoles qui se sont formés ensuite et que l'hypothèse socio-historique (rôle des Bourbonnais qui viennent « instruire » les premiers habitants de l'île de France) alimente et éclaire la comparaison entre les langues réunionnaises et mauriciennes qui se développent ultérieurement et évoluent selon des dynamiques internes propres. Ma remarque est donc de pure forme et je pense en rien qu'on doive regarder comme une tare, pour un parler, le fait d'être de deuxième ou de troisième génération. Le but est d'éclairer de façon plus précise les relations entre les parlers, de façon surtout à ne pas prendre pour des innovations, fortuitement, voire miraculeusement, convergentes, des traits qui, en fait, ont pu simplement passer ainsi d'un territoire à un autre. En anticipant quelque peu sur la suite, je puis donc dire, dès maintenant, que, de mon point de vue, le réunionnais est un créole de première génération, le mauricien un parler de deuxième génération, le seychellois et le rodriguais étant de troisième génération.

Le cas du tayo (Nouvelle-Calédonie)

- 15 Un autre exemple, récent et exemplaire, et qui constitue, au plan théorique, un enjeu majeur est fourni par le tayo. L'existence de ce parler, qu'on connaît depuis longtemps, sans jamais l'avoir baptisé auparavant « créole », a été manifestée surtout par l'ouvrage de S. Ehrhart paru en 1993, *Le créole français de Saint-Louis (le tayo) en Nouvelle-Calédonie*. Cet idiome a fait l'objet de plusieurs études et on le nomme désormais parfois, comme A. Khim dans l'ouvrage édité par J. McWhorter (2000 : 182), « *Neo-Caledonian French based creole* ».
- 16 Ehrhart (à une date que j'ai oubliée, mais avant la parution de son livre en tout cas) était venue me rencontrer fort aimablement à Aix-en-Provence pour me parler de son travail. Je l'avais, dès cette époque, avertie d'éventuelles origines réunionnaises du tayo, car je savais que, vers la fin du XIX^e siècle, on avait organisé des migrations de travailleurs réunionnais vers la Nouvelle-Calédonie, au moment où l'on envisageait d'y développer l'agro-industrie sucrière. On retrouve ici, avec des motivations un peu différentes, le même principe de colonisation que précédemment : faire venir d'une autre colonie (en l'occurrence la Réunion) des spécialistes d'une activité professionnelle, dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, des ouvriers indiens spécialisés dans l'agro-industrie sucrière.
- 17 Ehrhart m'avait alors assuré que ces faits, dont elle était informée, n'avaient pas eu la moindre incidence sur la formation du tayo. Le livre paru, j'ai été amené, compte tenu du sujet, à en faire le compte rendu pour *études créoles*. À la lecture des données tayo, il m'est apparu clairement que, si mon hypothèse d'une influence du réunionnais (qui ferait alors du tayo un parler de deuxième génération sans pour autant en faire un créole !) ne pouvait pas être prouvée d'une façon absolue, elle bénéficiait en tout cas de très fortes présomptions que je ne puis détailler ici et pour lesquelles je renvoie le lecteur curieux d'en savoir plus au long article en cause (Chaudenson 1994)¹. Je me bornerai à donner ici la nature des arguments, les uns historiques et/ou sociolinguistiques, les autres linguistiques.
- 18 Les premiers tiennent à ce qu'un tel parler (qu'on le baptise *créole* ou non) n'existe que dans cette seule région de Saint-Louis, qui est précisément celles où ont été implantés les villages « malabars » dans lesquels ont résidé, à partir de 1865, les ouvriers indiens (*malabar*) d'origine réunionnaise, amenés dans l'île en raison de leurs compétences en matière

d'agro-industrie sucrière. Ces villages « indiens » apparaissent, six ans plus tard, sur une carte de 1871 à proximité de Saint-Louis (1993, carte 2). Première coïncidence remarquable !

- 19 Le plus curieux est que, dans le livre de Ehrhart, apparaît, à propos du tayo, le témoignage suivant d'un vieillard : « à Saint-Louis, je ne vois pas d'où ça pourrait venir si ce n'est pas de la Réunion, ils [les ouvriers dits "malbar"] sont venus à Saint-Louis pour faire du sucre » (1993 : 46). L'auteur balaye d'un revers de main ce témoignage, pourtant essentiel et très précis ; elle affirme, sans justifier son propos : « Il n'y a aucune raison de penser que les Saint-Louis aient eu des contacts étroits avec des² Réunionnais » (1993 : 46).
- 20 Les seconds arguments, d'ordre linguistique, tiennent à des homologies, nombreuses, précises et remarquables, entre le réunionnais et le tayo. Ehrhart prétend que le tayo est apparu là, car il y avait une mission catholique. Cet argument ne me convainc guère car j'ai peine à croire qu'elle ait été la seule sur l'île. D'autre part, cette hypothèse me paraît surtout contestable sur le plan de la sociolinguistique du français auquel Ehrhart (qui est Allemande) n'est naturellement pas sensible. En effet, un certain nombre de faits ne paraissent pas pouvoir être rattachés à la variété de français utilisée par les prêtres de la mission de Saint-Louis, alors qu'ils ont tout à fait pu s'introduire dans le tayo par le biais du créole réunionnais. Il s'agit en général de tours tayo qui procèdent de variétés de français qui ne peuvent guère avoir été dans l'usage pédagogique d'enseignants ecclésiastiques. Je cite quelques exemples, au hasard et sans prétendre à la moindre exhaustivité, puisque, comme on va le voir, je prends simplement, dans l'ordre alphabétique, les premiers items d'une longue liste publiée dans mon article d'*études créoles* : « à cause que » (= parce que) ; « en l'air » (= en haut) ; « avec » (= à, de, avec) ; « donner la main » (= aider) ; « case » (= maison) ; « comme ça » (équivalent des deux points ; il a dit comme ça...) ; « connaître » (= savoir), etc.
- 21 Je sais bien qu'il est sans doute difficile à Ehrhart qui n'est pas une francophone native ni une historienne de la langue française, d'être sensible à ces questions de niveaux et de variétés de langue. De tels tours n'ont pas, en effet, la moindre chance d'avoir figuré dans la langue des Maristes qui enseignaient à la mission de Saint-Louis ! En revanche, *tous les faits* que je signale ci-dessus (et il y en a bien d'autres dans la liste que j'ai constituée) *ont des équivalents en créole réunionnais*. Ces circonstances pourraient donc expliquer à la fois, au plan sociolinguistique, la présence d'un langage comme le tayo à Saint-Louis (et nulle part ailleurs !) et, au plan linguistique, certaines remarquables convergences entre le tayo et le créole réunionnais. Ce point est évidemment capital au plan théorique et, même si on entend écarter mon hypothèse, je ne vois pas comment on peut occulter des faits et des éléments aussi essentiels³.
- 22 Je n'ai, bien entendu, jamais prétendu que le tayo était du réunionnais, comme je n'ai jamais avancé que le mauricien fût du bourbonnais. Je pense toutefois que toute étude du tayo doit prendre en compte cette possibilité (qui me paraît personnellement une évidence !). J'avais d'ailleurs conclu mon article en disant que, si je n'étais pas à peu près sûr d'avoir raison, j'aurais été ravi d'avoir tort, car on serait alors en mesure de mettre enfin en évidence quelques vrais universaux de la créolisation du français.
- 23 Ce qui me paraît le plus grave n'est pas la question de savoir qui a tort ou qui a raison et dans quelles proportions, mais le constat que les faits que j'ai signalés dans mon article sont désormais systématiquement *ignorés* (par ceux qui traitent du tayo d'après Corne en particulier) *ou occultés* par les auteurs qui sont censés en être spécialistes.

Les migrations inter-insulaires (Mascareignes et Seychelles)

Les débuts de l'île de France : l'hypothèse du bourbonnais

- 24 Je serai assez bref sur ce sujet auquel j'ai consacré une bonne partie d'un livre récent (Chaudenson 2010) ; je me bornerai au simple rappel des faits historiques et à la mention de quelques faits linguistiques majeurs pour pouvoir, l'espace éditorial m'étant compté, consacrer plus d'attention aux cas seychellois et rodriguais dont je n'ai pas pu parler en détail dans cet ouvrage.
- 25 En 1722, durant leur séjour à l'île de France, les Bourbonnais, payés et envoyés par la Compagnie des Indes « pour instruire » les nouveaux arrivants, ont évidemment usé, dans cette fonction, du parler « bourbonnais » qui leur était propre et, par là même, ont inévitablement « laissé » à l'île de France des éléments linguistiques (items lexicaux surtout) qui, ensuite, ont, parfois, évolué de façon spécifique mais à l'évidence souvent très proche, en raison même de la communauté d'origine.
- 26 Mon point de vue sur la genèse du mauricien comme du seychellois et du rodriguais est déjà esquissé dès ma thèse (Chaudenson 1974 : 1111-1124), sans être longuement fondé ou développé ; l'étude du réunionnais, qui était alors le centre de mon travail, m'avait amené, en particulier, dans mes enquêtes de terrain sur le mauricien et le rodriguais, à constater de très nombreuses et très évidentes similitudes phonétiques, lexicales et grammaticales, qui ne pouvaient en aucun cas s'expliquer par de simples coïncidences au cours de développements indépendants et séparés. J'en ai relevé un grand nombre dans ma thèse même.
- 27 Un premier article « à propos de la genèse du créole mauricien : le peuplement de l'île de France de 1721 à 1735 » (1979) était surtout historique. Il soulignait et étudiait le fait capital déjà évoqué : l'envoi, aux frais de la Compagnie des Indes, d'un contingent d'une cinquantaine de Bourbonnais, blancs et esclaves, qui séjourna à l'île de France près d'une année durant (1722-1723). Toutefois, par la force des choses, ce même article relevait, et, en cela il mit le feu aux poudres, les erreurs de P. Baker dans son mémoire de maîtrise de 1976. Comme on l'a vu, ce dernier ne s'est jamais relevé de ce traumatisme et nous en sommes toujours là, trente ans plus tard !
- 28 Mon « hypothèse du bourbonnais » a toutefois surtout pris corps dans mon livre, *Textes créoles anciens (La Réunion et Maurice). Comparaison et essai d'analyse* (1981), où ont été développés, fondés et illustrés les aspects proprement linguistiques de la théorie. Les deux créoles, plus proches au début du XIX^e siècle, où l'on commence à disposer d'attestations sûres dans les deux parlars, se sont différenciés dans la suite, du fait de leurs évolutions respectives propres et d'apports différents. L'évolution du réunionnais, à la différence de celle du mauricien qui s'est *basilectalisé*, s'est marquée surtout, à l'inverse, vu les conditions sociolinguistiques spécifiques de l'île, par ce que j'ai nommé alors « *l'érosion basilectale* » ; elle a entraîné la réduction voire la disparition de traits basilectaux, initialement communs, comme, par exemple, des agglutinations de l'article (type « *lakaz* »), l'imparfait en « *té + verbe* », la négation « *napa* », l'emploi de « *ansam* » au sens de « et », etc⁴.

- 29 Mon deuxième article (1983) est beaucoup plus long et détaillé, car il traite surtout des questions linguistiques qui sont totalement absentes du premier. Les faits démographiques et sociaux étant établis, à mes yeux du moins, car ils reposent sur des *textes incontestables* cités dans mon précédent article, ce texte était une réponse au livre de Baker et Corne de 1982, dont la thèse centrale est qu'il n'y a *aucun rapport et par là rien de commun entre le réunionnais et le mauricien* et aussi, pire encore, que le mauricien est plus proche de l'haïtien que du réunionnais (Baker & Corne 1982 : 205-237) !
- 30 Sur les premières années du peuplement de l'Île de France, je résume les faits historiques incontestables *et*, pour couper court à toute contestation oiseuse, *je prendrai les données démographiques de Baker*⁵ (dans : Baker et Corne 1982) :
- 24 décembre 1721 : arrivée de 16 Bourbonnais dont dix repartent en mars 1722, 6 d'entre eux restant sur place ;
 - 12 juin 1722 : alors qu'il n'y a sur l'Île de France que 92 personnes (dont 67 soldats suisses), arrivent d'autres Bourbonnais 6 Blancs et 30 noirs esclaves ;
 - 29 novembre 1722 : arrivée de trois autres Bourbonnais blancs ;
 - 2 janvier 1723 : départ de deux Bourbonnais blancs (il en reste donc 13) ;
 - 10 février 1723 : arrivée de quatre Bourbonnais blancs (ce qui porte leur nombre à 17).
- 31 Il y a donc alors en tout sur l'île, début avril 1723, 258 personnes dont 46 Bourbonnais. Si l'on met à part les soldats et les Suisses, dont on se plaint sur place qu'ils ne prennent guère part aux travaux collectifs (83 dont 67 Suisses), le reste de la population, celle *que les Bourbonnais doivent « instruire »* et qui est sur le terrain, comprend alors 175 personnes et les Bourbonnais forment *près de 27 % de ce total*⁶ !
- 32 Que viennent donc faire dans la nouvelle colonie des Blancs et des Noirs de Bourbon et qu'y font-ils ? Ce point est naturellement *capital*. La correspondance de la Compagnie, éditée par A. Lounon, le dit très clairement comme je l'ai rappelé. Ils doivent « instruire les nouveaux colons [souligné par moi] *dans la culture des caffés et autres productions pour prendre les saisons convenables pour semer et planter, vu que la situation des deux îles est presque la même.* »
- Trois points sont donc essentiels :
- dans la première année d'occupation de l'Île de France, les « coopérants » bourbonnais (Blancs et Noirs) forment *25 % de la population active* dans le secteur vital de la production agricole qu'il faut mettre en place de toute urgence et qui est la seule finalité réelle de leur séjour ;
 - les Blancs et les esclaves bourbonnais (ces derniers formant un tiers de la population servile) *encadrent, instruisent et dirigent* les autres ; ce qui me paraît impliquer inévitablement qu'ils leur *parlent* et leur transmettent « *en bourbonnais* » tous leurs savoirs, leur donnant ainsi, en particulier, les noms bourbonnais des éléments de l'environnement ;
 - leur expérience et leurs fonctions d'instructeurs leur confèrent, de toute évidence, *une incontestable supériorité sociale* et, par-là, une fonction de *modèle social et surtout linguistique*.
- 33 Or ces aspects sont omis ou plus précisément *occultés volontairement* par ceux et celles qui contestent mon hypothèse du bourbonnais (Bollée en particulier⁷) dans leur « réflexion » sur la genèse du mauricien, *en dépit (ou à cause) de leur importance capitale*. Pire, ce séjour des Bourbonnais n'est parfois *pas même mentionné*, ce qui évite, naturellement, de poser le problème, difficile à esquiver sans cela, du rôle qui, de toute évidence, a été le leur, à moins, naturellement, qu'on ne suppose qu'ils aient usé d'une langue des signes pour remplir la fonction d'instruction et de formation qui était explicitement la leur.

Donc, deux questions pour lesquelles on est en droit d'exiger, sans nouveaux faux-fuyants, une réponse simple, claire et nette :

- le « bourbonnais » (idiome en usage dans l'île voisine vers 1720) est-il la langue, dans laquelle près d'une année durant, les Bourbonnais ont accompli leur mission d'instruction des nouveaux venus dans la colonie ?
- est-il possible que ce parler « bourbonnais », langue dont ces Bourbonnais usaient inévitablement pour « instruire » les nouveaux arrivants, n'ait laissé *aucune trace* dans le parler créole qui commence alors à se constituer à l'Île de France ?

Les débuts du peuplement des Seychelles

- 34 Le cas seychellois, comme à un degré moindre, celui de Rodrigues, est plus complexe dans la mesure où, même si elles sont inégales en importance, les migrations vont venir à la fois de Bourbon et de l'Île de France.
- 35 L'occupation de l'archipel commence en 1770, mais, comme toujours, les débuts de la nouvelle colonie sont difficiles et la plupart des premiers colons ne feront pas souche dans l'archipel. Aussi, en 1787, lit-on dans les « Ordonnances » qu'il faut ne donner des concessions, « *autant que faire se pourra [...] qu'à des créoles des Isles de France et de Bourbon et à ceux des isles Seychelles* » (cité par Wanquet 1972 : 16 ; dans : Chaudenson 1979 : 225).
- 36 Je crois avoir déjà publié les données majeures (Chaudenson 1979 : 225-226) que j'avais d'ailleurs trouvées dans une communication, alors inédite, de mon collègue et ami Claude Wanquet faite lors du Congrès d'histoire de l'océan Indien de Saint-Denis de la Réunion en 1972 : « Le peuplement des Seychelles sous l'occupation française ». Wanquet est, en effet, le premier historien à avoir étudié, de façon rigoureuse, ce peuplement qu'Auguste Toussaint (1967) n'avait abordé qu'en passant.
- 37 Les Seychelles, occupées depuis 1770, sont, à l'approche de la fin du XVIII^e siècle, une colonie sous-peuplée, où l'on va tenter, comme on l'a vu, de faire migrer une partie de la population des Îles de France et de Bourbon. Le surpeuplement des Mascareignes et, en particulier, celui de Bourbon, puis les troubles révolutionnaires et les déportations politiques (de la Réunion) favoriseront ces desseins, en provoquant des émigrations des Mascareignes vers les Seychelles. À partir de 1798, à Bourbon, les troubles de la période font qu'un nombre important d'opposants sont envoyés aux Seychelles (Wanquet 1972 : 22-23). C'est même à eux que l'on doit la colonisation de l'île de la Digue ; c'est sans doute cette circonstance qui fait qu'aux Seychelles, les Diguois sont surnommés « *safran* », les Réunionnais étant, dans leurs « *kari* », fort amateurs de cet épice (le curcuma) que les Mauriciens ne prisent guère.
- 38 Les apports de population de la Révolution font que les Réunionnais constitueront, pour un temps, une partie non négligeable de la population encore très réduite. En effet, en 1791, les Seychelles ne comptaient encore que 572 habitants dont 65 Européens, 20 libres de couleur et 487 esclaves (Chaudenson 1979 : 225). Suite aux arrivées de la fin du siècle, le nombre des Blancs passe, en 1802, à 215 (Toussaint 1967 : 57). De cette immigration bourbonnaise témoignent, aujourd'hui encore, à la fois quelques traits linguistiques ou culturels que le seychellois partage avec le réunionnais et qui le distinguent du mauricien⁸ (nous y viendrons dans la suite), mais surtout des patronymes typiquement réunionnais, absents à Maurice et toujours nombreux aux Seychelles comme Hoarau, Payet ou Lauret en particulier ; la simple consultation de l'annuaire téléphonique local le prouve.

- 39 Le seychellois, utilisé par tout le monde comme véhiculaire dès les débuts⁹, non seulement n'est pas « né » dans l'archipel, mais il constitue un parler de troisième génération, introduit dans le pays depuis les Mascareignes et dans lequel la composante majeure est certes le mauricien, avec toutefois quelques traces du réunionnais¹⁰ sur lesquelles nous reviendrons.

Le peuplement de Rodrigues

- 40 L'essentiel des éléments que je vais présenter ci-dessous se trouve, sous une forme bien plus étendue, dans la préface que j'ai rédigée pour *l'Atlas linguistique et ethnographique de l'île Rodrigues*, publié en collaboration avec M. Carayol et C. Barat (1992).
- 41 À la différence de ce qui se passe dans les cas de Bourbon, de l'île de France et des Seychelles, les premières occupations de Rodrigues ne sont pas permanentes, même si, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'île est occupée, de façon à peu près constante mais par une population réduite, elle-même mouvante, qui se consacre, pour l'essentiel à la chasse aux tortues et ne se livre aux travaux des champs que pour assurer sa propre subsistance :
- « [En 1768] la population se compose de blancs venus de l'île de Français et de Bourbon et concessionnaires de vastes terrains. Toute la main-d'œuvre est fournie par des esclaves amenés quelques-uns de Madagascar et les autres des côtes d'Afrique (la Grande-Terre disent les vieux survivants de l'esclavage¹¹ » (document manuscrit de l'église Saint Gabriel ; Chaudenson, Carayol & Barat 1992 : 19)
- 42 L'immigration plus permanente ne commence guère qu'à la période révolutionnaire qui, dans une certaine mesure, la suscite par les inquiétudes qu'elle provoque. Sans entrer dans le détail, on peut observer qu'en 1804, il y a sur l'île 22 Blancs ou libres et 82 esclaves qu'on peut classer ainsi par origine : Réunion : Blancs ou libres 13, esclaves 15 ; Ile de France (ou France ou Afrique ou Madagascar) : Blancs ou libres 9, esclaves 43 ; Rodrigues : esclaves 24¹².
- 43 Il apparaît donc que la présence de traces d'une influence réunionnaise à Rodrigues et, en particulier, dans les variétés montagnardes (curieusement réputées « indigènes »¹³) n'a rien d'étonnant puisque, dans les premiers temps de la colonie, les Réunionnais forment plus du quart de la population totale (60 % des Blancs ou libres) et que, dans le reste de la population noire, se trouvent des esclaves dits « nés à Rodrigues » et ayant donc, par-là, subi peut-être plus directement d'influences réunionnaises anciennes qui iront diminuant dans la suite.
- 44 Le maintien de telles survivances, si cette hypothèse est fondée, se comprend d'autant mieux que la population rodriguaise va, au cours des deux siècles qui suivront, augmenter essentiellement par accroissement naturel. L'immigration est peu importante, quoiqu'arrivent, entre 1830 et 1850, ceux qui pourraient apparaître aujourd'hui comme les ancêtres d'une bonne partie de la population (Roussety, Perrine, François, Raffaut surtout).
- 45 Quoique le rodriguais soit manifestement proche du mauricien, car il y a eu, en permanence, des immigrations de pêcheurs venus de Maurice, exclusivement sur la côte, on trouve en rodriguais un certain nombre de lexèmes qui, à ma connaissance, n'ont pas été attestés en mauricien, à quelque date que ce soit, et qui sont communs au rodriguais et au réunionnais. Nous y reviendrons.

Les aspects linguistiques et les rapports entre les créoles de la zone

L'hypothèse du bourbonnais comme composante initiale majeure du mauricien

- 46 Le problème du rapport entre le réunionnais et le mauricien comme la question du bourbonnais sont, à mes yeux définitivement réglés par mon livre de 2010 que j'ai déjà évoqué. Je ne ferai donc mention ici que de quatre faits, tous plus incontestables les uns que les autres et qui dispensent d'en dire plus à tout esprit raisonnable.

Le marqueur de pluralité « bane »

- 47 Dans l'OI, tous les parlers usent d'une même forme « bane »¹⁴, antéposée au substantif. À mon point de vue, le fait que cette structure se trouve à la fois en réunionnais et en mauricien (d'où elle est passée dans les deux autres créoles, qui sont des parlers de troisième génération) tend à prouver qu'existe en bourbonnais dès 1721, sinon cette forme elle-même (nous n'avons naturellement pas de textes de cette époque dans les parlers locaux), du moins les esquisses ou les potentialités de grammaticalisation de ce marqueur de pluralité « bane ». Je me trouve contraint de revenir, non sans lassitude, sur ce problème que je croyais réglé depuis longtemps, puisque j'avais consacré un long article à une discussion qui me paraissait clore le débat (Chaudenson 1983).
- 48 Il est clair que « bane » est issu du mot « bande » qui a pris « aux Isles » un sens particulier. Il y sert à désigner l'ensemble des Noirs d'une habitation ou des sous-groupes de cet ensemble (aux Antilles, Labat, 1724 ; à la Réunion, dans des documents d'archives, 1829, *passim*, dans Chaudenson 1974 : 956-957). J'observe au passage que, quoique le sens « colonial » du mot ait existé aux Antilles, il n'y a nullement engendré la désémantisation et la grammaticalisation qu'on constate dans l'OI. On ne peut donc évoquer une sorte de déterminisme grammatical interne pour expliquer la présence de « bane » comme marqueur de pluralité dans tous les créoles de l'OI.
- 49 On trouve, dans les premiers textes créoles de L. Héry, *pourtant très courts*, deux attestations capitales : « *La bande Moussié Fréon la té fouillé cambare* » = les Noirs de Monsieur Fréon arrachaient des ignames (Chaudenson 1981 : 16) ; « *Oui, moi la rein' band' ...* » = Oui, je suis la reine des... (*ibid.* : 18).
- 50 Ces deux attestations sont essentielles, surtout la seconde. D'une part, elles prouvent qu'au tout début du XIX^e siècle (car ces textes sont publiés en 1828), le créole réunionnais offre deux emplois nettement apparentés, quoique distincts, l'un, encore lexical, mais peut-être déjà en voie de grammaticalisation : « *la bande Moussié Fréon* », qui veut dire les « esclaves de Monsieur Fréon ». On peut le rapprocher d'emplois actuels comme « *bane Payèt* » (= les Payet, la famille Payet, les gens dénommés Payet) ou « *bane lantredé* » (= les gens de l'Entre-Deux). L'autre est bien plus intéressant pour ne pas dire d'importance décisive dans le présent débat. En effet, dans la fable « La tortue et les deux canards », une tortue se fait porter dans les airs par des canards à l'aide d'un bâton qu'elle serre entre ses mâchoires. Des Noirs qui la voient passer se moquent d'elle en la traitant de divers noms et en se refusant à croire qu'elle soit « la rein' » des tortues. Ce dernier quolibet lui

fait oublier la consigne formelle de garder le bâton serré entre ses mâchoires. Elle affirme donc, en répondant, à la dernière moquerie des Noirs : « Oui, moi la rein' ban'... » Elle ne peut en dire plus car elle tombe alors, mais il est évident que, dans ce contexte, le mot suivant aurait été « *torti* » que sa chute l'empêche de prononcer. Elle essaye donc de répondre fièrement : « *Oui moi la rein' band'torti* » (Oui, je suis la reine des tortues), mais sa vanité cause sa perte, ce qui est la morale de l'histoire.

- 51 Dans l'édition originale de 1828 (p. 15) dont j'ai une photocopie, le texte est « *Oui, moi la rein'band'...* », sans virgule, alors qu'on en a mis une, par erreur, dans mon édition de 1981 ; le texte est même doublement fautif puisqu'on lit : « *Oui, moi la rein', bande...* » (« bande » avec un « e »). La secrétaire, qui a dactylographié le texte, a sans doute francisé le vers, mais l'original ne laisse aucun doute. *The last but not the least*. Les faits me paraissent si clairs et je croyais si évident que l'infortunée tortue se préparait à dire qu'elle était la « reine des tortues » (« *moi la rein' band' torti* ») que je n'ai pas pris la peine, dans un premier temps, de me reporter à la fable originale de La Fontaine. Or, dans celle-ci, on trouve bien « la reine des tortues » et le débat me paraît donc réglé ! Je suis donc convaincu que nous avons ici, dans l'état actuel de nos connaissances, le premier emploi de « *bane* » grammaticalisé, un demi-siècle avant la première attestation relevée par P. Baker en créole mauricien et plus d'un siècle avant ce qu'il prétend être le premier emploi de « *bane* » grammaticalisé en réunionnais. Je laisse le lecteur juge.
- 52 Les arguments linguistiques me paraissent d'autant plus irréfutables que je n'ai jamais prétendu que « *bane* » était déjà, dans tous ses emplois, comme dans les créoles actuels, une simple marque de pluralité en 1721 (lors du passage des Bourbonnais à l'Île de France) ; je pense même, on l'a vu, que le créole réunionnais n'existait pas encore réellement ; c'est précisément pour cela que j'ai toujours utilisé le mot « bourbonnais » pour désigner le parler de Bourbon avant 1721. En revanche, l'emploi de « bande », à la fois comme élément lexical et comme élément en voie de désémantisation/grammaticalisation, a sans doute été introduit à l'Île de France par les Bourbonnais comme le montre le parallélisme des évolutions ultérieures.
- 53 Venons-en maintenant aux aspects socio-historiques pour la simple distraction du lecteur car ils sont fort pittoresques. Même s'il était avéré (mais c'est faux, on vient de le voir) que « *bane* », marqueur de pluralité, est né à Maurice comme Baker l'a prétendu, on aimerait savoir comment et par quelle voie ce morphème aurait gagné la Réunion pour s'y généraliser dans le créole local. Même si l'on sait qu'avant l'arrivée des hommes, toutes les espèces végétales et animales sont arrivées sur ces archipels volcaniques, portées par les vents ou les eaux, cette explication paraît peu plausible pour un marqueur grammatical créole ! Soyons sérieux ! Quiconque, comme je l'ai fait moi-même pour mes enquêtes de l'époque, a dû tenter, dans les années 60 et le début des années 70, de se rendre de l'Île Maurice, à Rodrigues ou aux Seychelles, est conscient de l'absurdité de tels propos. Il y a quelques décennies encore, il n'existait aucune liaison maritime et *a fortiori* aérienne. Aller à Rodrigues ou aux Seychelles depuis les Mascareignes était une expédition que nul ne tentait d'ailleurs !

« Zot » pronom personnel pluriel 2 et 3 ; adjectif possessif pluriel 2 et 3

- 54 Comme « *bane* », cet élément « *zot* » est présent dans cet emploi et avec ce sens dans les quatre créoles de l'OI, mais n'apparaît dans aucun autre créole français du monde, ce qui peut conduire d'emblée à juger la cause entendue !
- 55 Les créoles de l'OI présentent, avec ces emplois de « *zot* », une restructuration très originale et unique qu'on peut encore moins que la précédente attribuer au hasard ; elle conduit à avoir pour les marques personnelles et les adjectifs possessifs des pl. 2 et 3 une forme unique *zot* (pour le détail, cf. Chaudenson 1974 : 984-988). Quoique regardé souvent comme « superstratomaniaque », j'ai suggéré, au vu des aspects comparatifs (ce trait est exclusivement OI) et des aspects linguistiques (proximité de formes des pronoms malgaches correspondants qui sont proches, au moins par leurs finales (« *ianareo* » et « *izy ireo* »), qu'il pouvait y avoir là une influence du substrat malgache, ce que signale, comme dans d'autres cas, une différence entre les créoles des deux zones. Naturellement et comme toujours, il ne s'agit nullement d'un transfert direct et positif. Le français des colons présentait sans doute pour les pronoms personnels du pluriel 2 et 3 des formes proches de celles qu'on rencontre, aujourd'hui encore, dans les français d'Amérique, « vous-autres » et « eux-autres ». Les choses paraissent plus évidentes encore quand on examine, non les formes écrites, mais celles qu'on peut entendre au Québec, par exemple, où elles sont réalisées, dans le parler ordinaire, sous les formes « *vzot* » et « *euzot* » ; les éléments initiaux sont à peine perceptibles pour une oreille non québécoise. Si l'on ajoute, le désarrondissement de « eu », probable dès le stade de la koïné française coloniale, on se trouve en présence de « *vzot* » et « *é Zot* », ce dernier élément étant particulièrement exposé du fait de la concurrence de « *lézot* » (= les autres).
- 56 La troisième personne du pluriel est, si l'on peut dire, un cas d'école pour la méthode d'investigation proposée et illustrée ici. En effet, on trouve, en gros, trois pronoms personnels créoles pour le pl. 3 : dans la ZAC, « *yo* » et « *yé* » ; dans l'OI, « *zot* ». La question, difficile à traiter, est de savoir *pourquoi* on en est arrivé à ce résultat ; en revanche, on peut essayer de voir *comment*.
- 57 Le point de départ est, en tout cas, le pronom de la série III dont la forme est « eux » dans la variété standard, « yeux » dans des formes régionales. Il n'y a donc guère de difficulté à trouver, dans les dialectes français, les formes qui peuvent conduire à « *yo* » et à « *yé* » (qui résultent bien entendu du désarrondissement banal de « eu » dans « yeux » : *yeu* > *yé*). Les formes renforcées en « -autres » ont existé dans les deux zones comme le montre le pl. 2 « *zot* ». On peut donc supposer que, dans la ZAC, « *yeux/yaux* - (autres) » a été privilégié, tandis que, dans l'OI, où la variante était, peut-être, plutôt du type « eux-autres » > (*é*)-*zot*, c'est *zot* qui a été retenu, en raison de la fragilité de l'élément initial « é » et surtout des confusions qu'il entraîne (*é Zot* vs *lézot*) ; peut-être cette émergence comme forme de pl. 3 a-t-elle été favorisée, comme on l'a vu, par le substrat malgache, puisque, dans cette langue, la terminaison est la même au pl. 2 et 3 (cf. *supra*). On voit par un tel exemple l'absurdité de la position de Baker quand il osait prétendre le mauricien plus proche de l'haïtien que du réunionnais !

Les apports lexicaux du malgache au réunionnais et au mauricien

- 58 On peut s'attendre à ce que le malgache, la principale des langues serviles parlées par les esclaves amenés aux Mascareignes, ait laissé quelques traces lexicales dans les deux créoles réunionnais et mauricien. On ne peut toutefois soutenir sérieusement que, toujours par le plus grand des hasards, les mêmes mots aient été empruntés au malgache par les deux créoles, indépendamment l'un de l'autre, dans les deux îles, à un demi-siècle et trois cents kilomètres d'océan de distance. C'est pourtant ce que prétendent Baker et ses épigones, les genèses de ces deux créoles étant, à les entendre, sans le moindre rapport, ce que dément toute connaissance minimale de ces langues.
- 59 J'ai fait une étude minutieuse et, sauf erreur de ma part, quasi exhaustive de tous les emprunts des deux créoles au malgache (Chaudenson 2010 : 120-138). L'hypothèse logique est que si ces mots étaient déjà en usage en bourbonnais (et pour nombre d'entre eux, on en a même la preuve par des attestations antérieures à 1721), c'est par cette voie d'apport et non par de mystérieux emprunts, directs (par quelle voie ?) et séparés, qu'ils se retrouvent en mauricien.
- 60 Sur les 95 mots réunionnais d'origine malgache, ma dernière étude, renouvelée en particulier par la prise en compte de données mauriciennes anciennes pour des lexèmes qui ont parfois disparu aujourd'hui, conduit à recenser *75 termes d'origine malgache communs aux deux créoles, réunionnais et mauricien, soit 80 % des lexèmes de cette origine*. À qui fera-t-on croire que, dans le cours de deux genèses totalement séparées, ces deux créoles, *par hasard et pour 80 % des emprunts faits au malgache*, ont retenu de cette langue les mêmes mots avec les mêmes sens ? On a pu constater (je n'ai même pas fait le décompte précis, tant la chose est entendue à mes yeux) que beaucoup de ces termes, en dépit du peu d'étendue de nos documents anciens, sont *attestés à Bourbon avant 1721*, ce qui tient sans doute à leur importance dans la vie des îles à cette époque et conforte encore, s'il en est besoin, mon hypothèse. La chose est aussi dans la logique historique, puisque la tâche explicitement assignée par la Compagnie des Indes aux « coopérants » venus de Bourbon, était *d'instruire dans les choses du pays les nouveaux arrivants*.
- 61 Si je ne craignais pas d'allonger ce point pour une cause assurément déjà entendue, je reprendrais ici une analyse que j'ai faite, il y a près de vingt ans, dans le livre d'hommages préparé par F. Byrne et T. Huebner pour mon ami Derek Bickerton. Dans cet ouvrage, *Development and Structures of Creole Languages*, j'ai rédigé un article intitulé « From Botany to Creolistics: The Contribution of the Lexicon on the Flora to the Debate on Indian Ocean Creole Genesis » (1991). Sans avoir cherché à être exhaustif, j'y mentionne (pp. 96-97), vingt-trois noms d'arbres endémiques qui ont le même nom, *quasiment toujours immotivé*, dans les deux créoles, réunionnais et mauricien. Sans reprendre toute la liste, on peut en citer quelques-uns à titre d'exemples : *bwa bouson, boi zwazo, bwa kasan, bwa mèg, bwa sandel*, etc. Le *bwa kasan* n'est pas plus « cassant » que les autres, le *bwa meg* pas plus « maigre » et le *bwa sandel* ne rappelle en rien une « chandelle » ! On peut d'autant moins prétendre qu'il s'agit de « coïncidences » (comme toujours) que nombre de ces termes sont attestés à Bourbon avant 1721, ce qui prouve que les Bourbonnais qui séjournent à l'Île de France en 1722 en usaient déjà.
- 62 Pour achever ce point sur un mode un peu détendu, je voudrais évoquer un sketch célèbre de la scène française des années 60 qui me paraît tout à fait de circonstance et dont j'ai déjà fait la conclusion de mon livre. Il réunissait deux célèbres humoristes français, Pierre

Dac et Francis Blanche ; le premier jouait un fakir-devin le « Sar Rabindranath Duval, descendant authentique des grands Sars, des grands visionnaires de l'Inde », capable, de ce fait, de percer toutes les énigmes (y compris celle de la genèse des créoles de l'océan Indien), le second était son assistant.

- 63 En la circonstance, ce sketch doit être actualisé et adapté. Le rôle de Sar Rabindranath Duval sera tenu par Philip Baker et celui de son compère par Annegret Bollée, les questions étant également adaptées aussi aux problèmes qui sont l'objet de cette controverse.

Bollée : « Votre Sérénité, pouvez-vous me dire... c'est très important... concentrez-vous ! ... Pouvez-vous me dire quelles sont les diverses raisons qui expliquent les similarités et même les identités entre les créoles réunionnais et le mauricien ? ».

Baker (sans hésiter et avec conviction) : « Oui ! »

Bollée (avec force et insistance) : « Vous pouvez les dire ? »

Baker (avec plus de force encore !) : « Oui ! »

Bollée (dont l'insistance va crescendo !) : « Vous pouvez les dire ? »

Baker (De plus en plus fort !) ; « Oui ! ».

Bollée (en conclusion et triomphante !) : « Il peut les dire !!! Bravo ! Philip Baker est extraordinaire. Il peut les dire ! Bravo ! Il est vraiment sensationnel. Et on l'applaudit bien fort. »

Le cas du seychellois

- 64 Dans ce cas comme dans celui de Rodrigues (deux créoles de troisième génération), nous limiterons aux traces éventuelles du réunionnais dans des créoles incontestablement plus proches du mauricien (ce qu'explique aisément l'histoire de leur peuplement). De ce fait, les seuls cas à étudier ici seront ceux de traits qui se trouvent en réunionnais et en seychellois sans apparaître en mauricien, puisque, en raison même du rôle du bourbonnais que nous avons étudié ci-dessus, les créoles de l'OI ont en commun un grand nombre de traits linguistiques (et parfois culturels).

Le marqueur « i »

- 65 Comme je l'ai déjà souligné depuis très longtemps (cf. Chaudenson 1974 : 966-968), le marqueur préverbal « i » n'a rien de « mystérieux » comme le prétendra dans la suite, à tort, C. Corne (1974-1975). Il me paraît clair qu'en amont des dynamiques internes des deux créoles, cet « i » résulte du pronom de reprise « il(s) » du français populaire (aussi bien singulier que pluriel et même masculin et féminin) qu'on place devant le verbe quand le sujet est un substantif. Tous les auteurs signalent ce tour de Meillet à Frei !
- 66 Le point intéressant ici est que dans l'OI, le réunionnais et le seychellois sont seuls à le présenter, de façon un peu différente. En réunionnais, le tour est attesté dès la fin du XVIII^e siècle : « vous y ne connaît pas », « faut que nous y tuent » (Arch. réun. L 450). Alors qu'en réunionnais, l'emploi de « i » s'est étendu à toutes les personnes, en seychellois, sa présence reste limitée à la troisième personne (au fond comme en français populaire) : « Pa Songor i deman li » (Pa Songor lui demande).

Interrogatif de lieu

- 67 Réunion : « usa i lé ? » ; Seych. : « oli li ? » (où il est ?) ; « oli sa sat ? » (où est ce chat ?).

- 68 Le seychellois use aussi de l'interrogatif « kot ? » (où ?), mais n'en a pas d'autre dans cet emploi. Le seychellois présente donc, comme le réunionnais, un interrogatif de lieu issu de « où ? » (« oli ? », où il est ?) que le mauricien n'a pas.

Les pronoms personnels de singulier 2

- 69 La deuxième personne du singulier illustre, par un cas très simple, le « *feature pool* » dont parle S. Mufwene (*Études créoles*, 2002/1). Il existe en français deux formes, l'une dite de « politesse » qui est « vous », l'autre courante qui est « tu ». En réalité, l'usage français est d'une *grande complexité* ; en français contemporain, dans certains milieux (syndicats, mouvements politiques de gauche, etc.), on use exclusivement de la forme « tu » (comme à la Révolution de 1789 !); dans certaines familles, les enfants disent encore « vous » à leurs parents, alors que ces derniers les tutoient, mais parfois les parents se vouvoient entre eux. Dans l'appropriation du français, les enfants, dans les premiers stades, usent exclusivement de « tu » ; il en est de même dans les français d'Amérique du Nord.
- 70 Si l'on prend comme exemple l'oi, les faits sont donc les suivants : maur. *to* (usage courant ; < toi ; la forme des textes anciens est « toi » (cf. Chaudenson 1981 : 185) ; ou (forme de politesse) ; rod. comme en mauricien *to* et *ou* ; Réunion. *ou* (usage courant) ; *twé*, *t-* (bien plus rare ; forme familière, voire grossière) ; seych. *ou* (forme unique).
- 71 Les créoles oi semblent avoir fait leur choix dans le « *feature pool* » du français de façon aléatoire ; pas tout à fait cependant. Le rodriguais a gardé le système du mauricien, ce qui n'est pas étonnant puisque le créole mauricien est introduit, tout constitué, à Rodrigues au début du XIX^e siècle. Je porterai volontiers, en revanche, au compte de l'influence du réunionnais l'usage exclusif de *ou* en seychellois. En effet, si l'influence mauricienne y est bien plus importante que celle du réunionnais, dans la mesure où le pronom *ou* existait en mauricien comme forme de politesse, l'apport réunionnais, où cette forme *ou* est d'usage quasi exclusif, a pu conduire à en faire la forme unique du sg.2. J'en veux pour preuve les textes R. Young publiés par A. Bollée et G. Lionnet (1983). L'auteur étant née en 1860 (morte en 1932), on peut penser que son créole est celui du troisième quart du XIX^e siècle. Or, si l'usage de *ou* y est très dominant, on trouve encore quelques emplois de *to* qui ont aujourd'hui disparu (1983 : 65).

« *nik/zik* »

- 72 De tels cas sont assez rares dans le lexique, mais force est de reconnaître qu'aucune recherche systématique n'a été jamais conduite sur ce point¹⁵. Toutefois, un cas intéressant, même si mon hypothèse est un peu fragile, est celui du nom créole de la « nervure centrale de la foliole de cocotier qu'on utilise à des fins diverses (balais, nasses, etc.) ».
- 73 À la Réunion, on trouve deux mots : *nik* et *zik* ; le premier est attesté avant 1871 (Chaudenson 1974 : 1065) ; *nik* paraît plutôt en usage sur la côte au Vent et dans le Nord, *zik* étant le terme de la région sous le Vent. Aux Seychelles, on ne trouve que *zig* (avec le même sens : *zig koko*), tandis que, dans cet emploi, ces deux termes sont inconnus du mauricien. En revanche, le mauricien et le seychellois ont en commun l'emploi de *nik* au sens de « nid » que le réunionnais ne présente pas. La majorité des immigrants réunionnais venus aux Seychelles à la Révolution étant originaires du Sud de l'île, on peut penser qu'ils ont apporté avec eux le mot *zik* dans cet emploi et que s'il coexistait

éventuellement avec *nik* dans leur parler, il s'est d'autant mieux imposé qu'il évitait la « collision paronymique » avec *nik* au sens de « nid », déjà présent dans le créole local, dont le sens était tout différent.

Quelques exemples lexicaux

- 74 On l'aura sans doute deviné, il ne s'agit pas ici pour moi d'entreprendre un relevé exhaustif de tous les termes communs au réunionnais et au seychellois, mais que ne connaît pas le mauricien et qu'on peut, de ce fait même, supposer avoir été introduits dans l'archipel à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e par les immigrants bourbonnais.
- 75 Toute recherche systématique est rendue impossible, en fait, par l'absence de description complète et même simplement fiable du lexique mauricien, comme on va le voir, alors que celui du réunionnais est très décrit, à travers divers ouvrages dont ma thèse (1974), des dictionnaires et surtout l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion* (en trois énormes volumes). Je ne ferai donc ici qu'un rapide examen, en prenant comme corpus les mots d'origine malgache (ensemble que je connais bien pour l'avoir étudié dans son détail) ; je me limiterai, bien entendu, aux termes qui ne sont attestés qu'en réunionnais et en seychellois (avec parfois, pour certains, des références au rodriguais, ce qui est un peu étonnant mais qui ne tient qu'aux lacunes et à la mauvaise qualité des descriptions que nous avons du mauricien, alors que les enquêtes de l'*Atlas linguistique et ethnographique de Rodrigues* sont faites et dépouillées depuis longtemps, même si seul le troisième volume a été publié en 1992). En effet, le dictionnaire de Baker et Hookoomsing (1987 ; désormais BH) fait l'impasse sur le vocabulaire de la flore et de la faune et de l'agriculture, ce qui est pour le moins paradoxal dans une île vouée à la monoculture sucrière¹⁶. Même s'il y en a sans doute davantage, je me contenterai ici d'une petite dizaine de mots qui serviront d'exemples à la démarche proposée qui pourrait tout à fait, menée de façon systématique, constituer un sujet de master.
- 76 Réunionnais (Ré) : *ansiv*, *lansiv* : coquillage utilisé comme corne d'appel, surtout par les pêcheurs ; seychellois (S) : *lansiv* : *idem* (De Saint Jorre et Lionnet ; désormais SL). Ce mot ne figure pas dans BH (ce qui, on le verra dans la suite, ne prouve pas grand-chose, mais, en revanche, il nous a été refusé, en ce sens, dans les enquêtes de l'*Atlas linguistique de Rodrigues* (1992 : 145 ; désormais ALERO).
- (Ré) *bib* : araignée ; (S) *bib* : *idem* (SL) ; (Ré) *pisa d bib* : mauvais café trop léger ; (S) *idem* (SL).
 - (Ré) *fangok* : petite houe aussi nommée *grat* ; (S) *fangof* : sorte de ciseau pour faire les cuillers en bois ; ce qui est long et recourbé (SL).
 - (Ré) *malol* : chassie ; (S) *malol* : *idem* (SL).
 - (Ré) *marar* : poisson ; (S) *marar* : *idem* (SL).
 - (Ré) *tamane* : stérile ; (S) *tamann* ; *idem* (SL).
 - (Ré) *touk* : pierres du foyer ; *touk* ; *idem* (SL). Le terme se retrouve avec le même sens en rodriguais mais ne figure pas dans BH, ce qui est tout de même très étonnant pour un usage et un objet si courants. Une lacune et une ignorance de plus !
 - (Ré) *zanak* : couvain ; (S) *zanak* : *idem* (SL).
- 77 (Ré) *zanpone* (souvent écrit « empondres » à date ancienne) base du pétiole des feuilles de certains arbres, comme surtout le palmier et le cocotier, très utilisée autrefois à toutes sortes de fins : on en faisait aussi bien des récipients que des chaussures. (S) *zanponn* : *idem* (SL). La première attestation se trouve en 1710 à Bourbon chez Antoine Boucher (pour le détail, cf. Chaudenson 1974 : 530). Le mot existe avec la même forme et le même sens à

Rodrigues. BH ne le signalent pas, même à date ancienne en mauricien ; pourtant, alors qu'ils prétendent avoir dépouillé Milbert (BH 1987 : 359), on y relève le terme avec ce sens (1812 : I, 108). Ce détail montre une fois de plus que le dictionnaire de BH est très loin d'être exhaustif, ni même simplement un peu informé pour tout ce qui touche à la vie quotidienne. On perçoit aussi là, une fois encore, la difficulté de procéder à pareils dénombrements et comparaisons à partir de documents descriptifs aussi peu fiables, du moins pour le mauricien.

Le cas du rodriguais

- 78 Comme on a pu le constater par la rapide esquisse des débuts du peuplement de Rodrigues donnée ci-dessus, la situation de cette île est tout à fait spécifique dans la mesure où elle est actuellement partie intégrante de l'État mauricien et a toujours entretenu avec Maurice des relations privilégiées, quoique parfois complexes et ambiguës. Toutefois, il est clair que, dans la période initiale de l'occupation sporadique de cette île, à la fin du XVIII^e siècle, des immigrants venus de Bourbon ont pu jouer un certain rôle qu'il est à vrai dire assez difficile d'évaluer.
- 79 Sur le plan des rapports avec le mauricien, le point le plus clair est qu'à Rodrigues, l'influence des Indo-Mauriciens, très nombreux à Maurice à partir de 1835 (abolition de l'esclavage et début de l'immigration massive d'engagés indiens), est extrêmement réduite. Lors de mon premier séjour à Maurice à Rodrigues, en 1966, on ne trouvait guère dans l'île qu'une seule famille indo-mauricienne (celle d'un ancien policier) qui s'y était installée de façon permanente et définitive ; s'y ajoutaient quelques commerçants musulmans établis à Port-Mathurin. Sur le plan proprement linguistique, le créole rodriguais, issu de la variété du mauricien en usage dans le premier quart du XIX^e siècle, est donc resté à l'écart des apports indiens, récents et massifs, qui, à Maurice, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ont considérablement enrichi le lexique. Pour prendre un exemple très simple mais significatif, les crêpes, en 1966, se nommaient en rodriguais *krep* et le mot « *farata* » (le nom mauricien d'origine indienne), inusité alors, n'a commencé à apparaître qu'une bonne quinzaine d'années plus tard, les relations avec Maurice s'étant beaucoup développées du fait des liaisons aériennes.
- 80 Indépendamment de quelques faits linguistiques sur lesquels je reviendrai dans la suite, un des rares traits culturels où l'on peut penser trouver une trace de l'influence réunionnaise est un jeu enfantin qui se pratique de façon assez différente dans la zone littorale et dans la « Montagne ». À Baie-aux-Huitres par exemple, on joue avec un fouet (*fouète*) et une toupie de forme particulière (*toupi fouète*) qui n'a pas, en son sommet, la proéminence particulière (*latèt*) que possèdent les autres. En revanche, dans la « Montagne » (Lataniers et Vainqueur), le jeu n'est jamais pratiqué avec un fouet et le matériel décrit ci-dessus. On y joue à la toupie d'une façon analogue à celle qu'on pratique à la Réunion. Une ficelle (*lakord* ou *laline*) est enroulée autour du sommet de la toupie et sert, quand on la lance, à lui donner le mouvement de rotation. Il existe plusieurs formes du jeu ; souvent, le but est de viser la toupie d'un adversaire qui sert de cible ; après avoir lancé sa toupie, le joueur la rattrape (« *li sène toupi* ») à l'aide de sa corde. L'objectif est de frapper la toupie qui sert de but et de rattraper sa propre toupie en mouvement, ce qui se dit « *séné* » dans les deux créoles (< français « chaîner »).
- 81 On retrouve donc, dans le domaine culturel, un clivage observé parfois pour certains faits linguistiques, la forme mauricienne se retrouvant dans la zone littorale et Nord, parfois

en concurrence avec l'autre à La Ferme, en raison de l'existence de contacts constants en ce lieu avec les populations de la Montagne.

Créoles rodriguais (Ro) et réunionnais (Ré)

82 Il est très difficile, comme je l'ai souligné (ALERO 1992 : 18-23) d'interpréter les faits de variation intralinguistique du rodriguais (nasalisations, variantes acrolectales des anciennes voyelles arrondies et des chuintantes du français). Dans la mesure où ces variantes semblent plus fréquentes dans la population noire de la Montagne, on pourrait songer au maintien partiel de caractères réunionnais car, à Maurice, une telle variation est, en général, exclusivement sociolinguistique, ce qui n'est en rien le cas à Rodrigues. On doit donc se limiter ici à quelques cas lexicaux plus sûrs.

- Ré *kalou* : pilon fait d'un galet de forme allongée ; Ro *kalou* : pilon et mortier de pierre (Vainqueur) ; à Baie-aux-Huitres, on use d'un mortier et d'un pilon de bois ou, comme à Maurice, d'une roche plate (*ros kari*) et d'un rouleau de pierre (*baba ros kari*).
- Ré *komandèr* : chef d'équipe ; Ro *komandèr* : *idem* ; seul terme en usage en 1966, ce mot tend à être supplanté par les termes mauriciens *sirdar* et *formèn*.
- Ré *mous* : abeille ; essaim d'abeilles ; Ro *mous* : abeille ; essaim (ALERO 1992 : 197). Ni le Mau ni le Se qui n'usent guère de *mous* au sens d'abeille, n'emploient ce mot pour désigner l'essaim.
- Ré *roz* : bien cuit, doré (viande, gâteau) ; mûr (d'un fruit) ; Ro *roz* : *idem* (ALERO 1992 : 103). Les sens de cet adjectif font problème car on ne les trouve pas en français (Chaudenson 1974 : 944) ; le mot n'existe pas en mauricien (rien dans BH) ; en Se, SL ne donne que le sens de « bien cuit, doré », mais j'ai noté aux Seychelles celui de « mûr » dans mes enquêtes personnelles inédites.
- Ré *zanbrokal* : plat de riz ou de maïs où entrent des légumes secs et de la viande ; Ro *sanbrankal* : *idem* (Lataniers 1966, Mangues).
- Ré *séné* : (< français « chaîner ») au jeu de la toupie, reprendre avec sa corde la toupie encore en rotation (le jeu se nomme aussi *kit sene*) ; Ro *séné* : *idem*.
- Ré *séné* : châtrer un porc ; stériliser une truie (Chaudenson 1974 : 226, 862) ; Ro *séné* : stériliser une truie (ALERO 1992 : 190-191). Il en est de même en S (SL) ; Mauricien : rien dans BH !
- Ré *tif* : terre dure (< tuf) ; Ro *tif* : *idem* (ALERO 1992 : 45) ; le mot se trouve aussi en Se (SL). En revanche, rien dans BH pour le mauricien.

83 Si le problème des rapports entre le réunionnais et le mauricien, dont le « bourbonnais » est à lumière de l'histoire comme de la linguistique la composante initiale majeure, est pour moi définitivement réglé, le rôle du créole réunionnais, infiniment moindre mais incontestable, dans la genèse du rodriguais mais surtout du seychellois, demeure malaisé à établir de façon précise, en raison surtout du manque de fiabilité de la principale source sur le lexique mauricien, le dictionnaire de 1987, qui est un peu la pierre de touche d'une approche différentielle, mais dont les lacunes et les erreurs font un instrument peu digne de confiance. Tout ou presque demeure donc à faire dans cette perspective comparative.

BIBLIOGRAPHIE

- ARMAND A., 1987, *Dictionnaire kréol réunionné-français*, Saint-André (La Réunion), Océan Éditions.
- BAISSAC C., 1880, *Étude sur le patois créole mauricien*, Nancy, Impr. Berger-Levrault.
- BAKER P., 1976, *Toward a Social History of Mauritian Creole*, mémoire, Université d'York.
- BAKER P., 1987, « Combien y-a-t-il eu de genèses de créoles à base lexicale française », *Études créoles*, X, 2, p. 60-76.
- BAKER P. et CORNE C., 1982, *Isle de France Creoles : Affinities and Origins*, Ann Arbor, Karoma.
- BAKER P. et HOOKOOSING V., 1987, *Diksyoner kreol morisyen / Dictionary of Mauritian / Dictionnaire du créole mauricien*, Paris, L'Harmattan.
- BENTOLILA A., 1971, *Créoles et langues africaines : comparaison des structures verbales*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris V.
- BICKERTON D., 1981, *Roots of Language*, Ann Arbor, Karoma Publishers.
- BICKERTON D., 2002, « La restructuration du pluriel nominal dans les créoles de l'océan Indien », *Études créoles*, 1, p. 25-39.
- BICKERTON D., 2007, *Deux textes religieux de Bourbon et l'histoire du créole réunionnais*, Serendib series 1, 152 p.
- BICKERTON D., 2009, « Le créole mauricien, un parler de deuxième génération ? », dans : V. Hookoosing, R. Ludwig et B. Schnepel, *Multiple Identities in Action*, Berne, Peter Lang, p. 67-84.
- BOLLÉE A. et LIONNET G., 1983, Voir R. Young.
- BOUCHER A., 1710, « Mémoire », manuscrit déposé aux Archives de la Réunion ; édition par A. Rosset, sous le titre *Les premiers colons de l'île Bourbon*, Paris, Cerf-Volant, 1972 ; l'édition de J. Barassin (1978) est très supérieure.
- CHAUDENSON R., 1974, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 vol. , Paris, Champion, 1249 p.
- CHAUDENSON R., 1978, « Toward the reconstruction of the social matrix of creole language », dans: A. Valdman (éd.), *Pidgin and Creole Linguistics*, Indiana, Bloomington, pp. 259-276.
- CHAUDENSON R., 1979, « À propos de la genèse du créole mauricien : le peuplement de l'île de France de 1721 à 1735 », *Études créoles*, n° 1, p. 43-57.
- CHAUDENSON R., 1981, *Textes anciens en créole réunionnais et mauricien : comparaison et essai d'analyse*, Hambourg, H. Buske, 272 p.
- CHAUDENSON R., 1983, « Où l'on reparle de la genèse et de la structure des créoles de l'Océan Indien », *Études créoles*, vol. VI, p. 1-2.
- CHAUDENSON R., 1986, « And They had to Speak Any Way... Acquisition and Creolization of French », dans: J. Fishman (éd.), *The Fergusonian Impact*, Berlin, Mouton De Gruyter, pp. 69-82.
- CHAUDENSON R., 1988, « Où l'on reparle (mais pour la dernière fois) de la genèse des créoles de l'Océan Indien », *Études créoles*, vol. XI (1), p. 73-127.

- CHAUDENSON R., 1990, « L'apport d'une approche dialectologique à l'étude de la genèse des créoles de l'océan Indien », dans : *Mélanges romans*, vol. II, Grenoble, ELLUG, p. 305-319.
- CHAUDENSON R., 1991, « From Botany to Creolistics. The Contribution of the Lexicon on the Flora to the Debate on Indian Ocean Creole Genesis », dans : F. Byrne et T. Huebner (éds.), *Development and Structures of Creole Languages*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, pp. 91-100.
- CHAUDENSON R., 1992a, *Des îles, des hommes, des langues. Essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan, 309 p.
- CHAUDENSON R., 1992b, « De l'hypothèse aux exemples. Un cas de créolisation : la formation des systèmes de démonstratifs créoles » *Études créoles*, vol. XIV, n° 1, p. 17-38.
- CHAUDENSON R., 1994, « À propos de Sabine Ehrhart, Le créole français de Saint-Louis (le tayo) en Nouvelle Calédonie », *Études créoles*, vol. XVII, n° 1, p. 128-142.
- CHAUDENSON R., 1996a, « Démystification de la relexification », *Études créoles*, XIX, n° 1, p. 93-109.
- CHAUDENSON R., 1996b, « Petit sottisier glané dans les recherches sur l'origine des systèmes grammaticaux créoles », dans : D. Véronique (éd.), *Matériaux pour l'étude grammaticale des langues créoles, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence*, p. 17-37.
- CHAUDENSON R., 2001, *Creolization of Language and Culture*, Londres / New-York, Routledge, 340 p.
- CHAUDENSON R., 2002, « Femmes et langues dans la société bourbonnaise d'habitation. La Réunion », dans : G. Staudacher-Valliamée (éd.), *La femme dans les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, Paris, éds. SEDES, p. 119-206.
- CHAUDENSON R., 2003a, *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan, 480 p.
- CHAUDENSON R., 2003b, « Les marques de pluriel dans les créoles français », *Études créoles*, XXVI, n° 2, p. 107-125.
- CHAUDENSON R., 2003c, « Creolistics and sociolinguistic theories », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 160 (*Sociolinguistics in France: Theoretical Trends at the Turn of the Century*, éd. A. Tabouret-Keller et F. Gadet, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 123-146.
- CHAUDENSON R., 2005, « Français marginaux et théorie de la créolisation : le cas des marques personnelles », dans : P. Brasseur et A. Falkert (éds.), *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Paris, L'Harmattan, p. 15-25.
- CHAUDENSON R., 2007, « Le substrat dans la créolisation : mythes et réalités », dans : K. Gadelii et A. Zribi-Hertz (éds.), *Grammaires créoles et grammaire comparative*, Presses universitaires de Vincennes, p. 27-48.
- CHAUDENSON R., 2010, *La genèse des créoles de l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan.
- CALVET L.-J. et CHAUDENSON R., 1998, *Saint-Barthélemy : une énigme linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON R., CARAYOL M. et BARAT C., 1992, *Atlas linguistique de Rodrigues*, tome 3, Paris, ACCT.
- CHAUDENSON R., MOUGEON R. et BENIAK E., 1993, *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, L'Harmattan.
- CORNE C., 1974-5, « Tense, aspect and the mysterious *i* in Seychelles and Reunion Creole », *Te Reo*, vol. 17-18, pp. 53-93.
- CORNE C., 1989, « Un créole à base lexicale française en Nouvelle Calédonie. Le tayo ou patois de Saint-Louis », *Études créoles*, XII, n° 2, p. 29-42.

- FATTIER D., 1996, « La Passion de Notre Seigneur en langage nègre : une scripta créole ? », *Études créoles*, XIX, n° 2, p. 9-30.
- FILLIOT J.-M., 1974, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*, Paris, ORSTOM.
- GRÉGOIRE A., 1937, *L'apprentissage du langage. Les deux premières années*, Paris, Alcan.
- HAZAËL-MASSIEUX G., 1994, « La Passion de Notre Seigneur selon Saint-Jean en langage nègre », *Études créoles*, vol. XVII, n° 2, p. 9-27.
- HÉRY L., 1828, *Fables créoles dédiées aux Dames de l'Île Bourbon*, Saint-Denis.
- LAGESSE M., 1972, *L'Île de France avant La Bourdonnais (1721-1735)*, Port-Louis, Archives Mauriciens.
- LOUGNON A., 1934-1949 *Correspondance du Conseil Supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, s.l.
- LOUGNON A., 1958, *Le mouvement maritime aux Îles de France et de Bourbon, pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1727-1735)*, Archives départementales de La Réunion, Couderc, Nérac.
- MANESSY G., 1985, « Remarques sur la pluralisation du nom en créole et dans les langues africaines », *Études créoles*, n° 8, p. 129-143.
- MANESSY G., 1996, « Réflexions sur les contraintes anthropologiques de la créolisation. De l'improbabilité du métissage linguistique dans les créoles atlantiques exogènes », *Études créoles*, XIX, n° 1, p. 61-71.
- MANESSY G., 1997, « Langues et nations », dans : M.-C. Hazaël-Massieux et D. de Robillard (éds.), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*. Paris: L'Harmattan, p. 15-27.
- MICHAELIS S. (éd.), 2008, *Roots of Creole Structures Weighting the contribution of substrates and superstrates*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- MILBERT J., 1812, *Voyage pittoresque à l'Île-de-France au Cap de Bonne-Espérance et à l'île de Ténériffe*, Paris, Libr. A. Nepveu.
- MUFWENE S., 1986, « Les langues créoles peuvent-elles être définies sans allusion à leur histoire ? », *Études créoles*, IX, p. 135-150.
- MUFWENE S., 2001, *The Ecology of Language Evolution*, Cambridge University Press.
- MUFWENE S., 2005, *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- MUFWENE S. (éd.), 1993, *Africanisms in Afro-American Varieties*, Athens/Londres, The University of Georgia Press.
- SAINT-JORRE D. de & LIONNET G., 1999, *Diksyonner kreol-franse / Dictionnaire créole seychellois-français*, Bamberg et Mahé, éd. Bollée.
- TOUSSAINT A., 1967, « Le trafic commercial des Seychelles de 1773 à 1810 », *Journal of the Seychelles Society*, n° 4, p. 20-61.
- VÉRONIQUE D. (éd.), 1994, *Créolisation et acquisition des langues*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence.
- VÉRONIQUE D. (éd.), 2000, *Syntaxe des langues créoles, Langages*, vol. 138.
- VON WARTBURG W., 1928, *Französiches etymologisches Worterbuch*, Bonn, F. Klopp.
- WANQUET C., 1972, « Le peuplement des Seychelles sous l'occupation française », communication C HOI, 36 p.

YOUNG R. (publié par A. Bollée et G. Lionnet), 1983, *Fables de La Fontaine traduites en créole seychellois*, Hambourg, H. Buske.

NOTES

1. J'ajoute que la suite et les travaux de K. Speedy ont tout à fait confirmé mon point de vue, même si S. Ehrhart n'a pas changé de position.
2. Souligné par moi. Pourquoi « des » et non pas « les » ?
3. Les travaux ultérieurs de Karin Speedy me semblent renforcer mon hypothèse sur le rôle du réunionnais.
4. Pour de nombreux autres détails, cf. Chaudenson 1981, *passim*.
5. Je rappelle, comme je l'ai déjà dit, que, dans son texte de 1976, Baker ne connaît et ne cite ni Lougnon 1934-1949 (*Correspondance du Conseil Supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*) ni Lougnon 1958 (*Le mouvement maritime aux Iles de France et de Bourbon*), ouvrages capitaux auxquels je m'étais moi-même naturellement référé.
6. Notons au passage que ces chiffres (Baker, dans : Baker et Corne 1982 : 143-144) aboutissent à peu près au même pourcentage (25%) que celui que j'avais moi-même donné en 1981 (1981 : 150).
7. Bollée, dans le long développement (quatre pages ; 2007 : 102-105) qu'elle consacre à l'histoire des premiers temps de l'île de France cache, délibérément et totalement, le séjour et le rôle des Bourbonnais en 1722-1723, ce qui est véritablement scandaleux et même quasi inimaginable au plan scientifique !
8. La marque verbale « i » de la troisième personne par exemple. Je supprimerai désormais, par souci de brièveté, le mot « créole » dans ces désignations pour écrire simplement le seychellois, le mauricien, etc.
9. Signalons un texte, peu connu mais essentiel pour la connaissance du seychellois de cette époque, publié par F. Pourcelet (1994) : *Galega, 1827-1839, Poivre, Desroches, Saint Joseph 1842-1851. Mémoires d'Auguste Le Duc, planteur dans l'océan Indien*.
10. Ajoutons, sans entrer dans un détail qu'on peut trouver ailleurs (cf. Chaudenson 1981), que les deux créoles sont plus proches l'un de l'autre au début du XIXe siècle qu'ils ne le sont aujourd'hui.
11. Il s'agit bien plutôt de Madagascar (« *Tany be* » en malgache).
12. Compte tenu de l'histoire de l'île, cette mention fait problème ; pour ce point, cf. *Atlas linguistique de Rodrigues* (1992 : 19-20).
13. Cette distinction, faite localement, entre « Montagnards » et Côtiers n'est pas nouvelle. On la trouve dans les textes les plus anciens ; on y oppose les populations de la « Montagne », réputés noirs, qu'on regarde comme issues des premiers occupants de l'île (d'où le nom d'« indigènes ») et en particulier d'esclaves d'origine malgache ou africaine, de celles de la côte et de la partie nord de l'île, mulâtres (ou même Blancs aux yeux bleus comme Florence Raffaut !), issues des groupes de pêcheurs, pour la plupart d'origine mauricienne.
14. Le système graphique utilisé ici ne vise qu'à rendre la lecture commode à des francophones puisque les divers créoles usent, pour les mêmes mots, de graphies différentes.

15. Il faut reconnaître que le manque d'inventaires lexicaux systématiques ne facilite pas les choses. J'ai autrefois essayé, à la Digue, de voir si la présence initiale des Réunionnais avait laissé des traces particulières ; je n'ai rien trouvé de significatif.

16. *In cauda venenum* : les dernières lignes de la préface du dictionnaire précisent de façon inattendue : « *Tout d'abord le présent dictionnaire ne contient pas de données en provenance de Rodrigues [...]. D'autre part il faut reconnaître que le contenu de cet ouvrage est lacunaire dans deux domaines (1) celui du vocabulaire des métiers qu'il s'agisse de termes employés dans le secteur agricole et sucrier [...] (2) celui des noms de la faune et de flore de la région* » (1987 : 18). Que dire de plus !

RÉSUMÉS

Les quatre créoles français de l'océan Indien occidental (Maurice, Réunion, Rodrigues, Seychelles) illustrent, sans doute mieux que d'autres, l'incontournable nécessité de faire reposer toute hypothèse et/ou analyse linguistique sur une approche rigoureuse et aussi précise que possible des conditions historiques, démographiques et sociolinguistiques de la genèse de ces langues. Un point essentiel, souvent ignoré et même, dans les plus récents et pires des cas, volontairement occulté, tient à la prise en compte des incidences linguistiques des migrations entre îles. Elles fondent la notion de « génération » de créole, naturellement prise au sens informatique et non biologique.

Four French Creole languages of the western Indian Ocean (Mauritius, Réunion, Rodrigues, Seychelles) illustrate, doubtless better than others, the major necessity to make base any hypothesis and/or linguistic analysis on an approach rigorous and so precise as possible of the historic, demographic and sociolinguistic conditions of the genesis of these languages. An essential, often ignored point and, in the most recent and the worse of the cases, voluntarily hidden, likes the consideration of the linguistic incidences of the migrations between islands. They found the notion of "generation" of Creole, naturally taken in the IT and not biological sense.

INDEX

Keywords : Indian Ocean, Genesis, Social History, Creole Language

Index géographique : océan Indien

Mots-clés : genèse, migrations, histoire sociale, langue créole

AUTEUR

ROBERT CHAUDENSON

Professeur émérite Université de Provence robert.chaudenson@orange.fr